

# EDUCATION

Session thématique organisée  
par le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)

L'état des lieux, tel qu'il ressort des exposés des différents intervenants tout au long du séminaire confirme le constat suivant lequel l'éducation reste un des secteurs clés du développement économique et social. Les participants se sont également accordés sur le constat que la situation scolaire tend à se dégrader dans plusieurs pays africains, ce qui se traduit par la difficulté voire l'impossibilité pour une classe des populations urbaines et rurales à accéder à l'éducation. Là où les infrastructures existent, on fait face à divers types de problèmes : personnel insuffisant ou peu qualifié, mauvaise qualité du service, coût du service prohibitif, etc. Cette pression de la demande des services sociaux en général et plus particulièrement des services d'éducation est aggravée par une évolution inquiétante de la pauvreté.

Les participants en concluent que cette situation n'interpelle pas le seul État mais doit également mobiliser les efforts de tous les acteurs et en particulier les collectivités locales. Or il apparaît que l'implication de celles-ci est contrariée par un environnement institutionnel et économique-financier assez défavorable.

Sur le plan institutionnel, les participants ont fait le constat que la dévolution des compétences est très inégale. Elle est souvent peu profonde et définie en des termes très généraux en Afrique francophone notamment. Or, plusieurs participants ont estimé que le rôle potentiel des collectivités locales dans le secteur de l'éducation est très important et il convient que cette réalité soit reconnue et mise en œuvre par une formulation claire des champs de compétence des uns et des autres et par un partage plus équitables des ressources publiques entre État centraux et collectivités locales.

En ce qui concerne précisément les ressources, le transfert des compétences dans la plupart des cas ne s'est pas accompagné d'une mise à disposition de ressources suffisantes de nature à permettre aux collectivités locales d'assumer les responsabilités qui leur ont été affectées en matière d'éducation. Les ressources financières s'avèrent si limitées que pour beaucoup de participants, les réformes de décentralisation menées sur le continent africain n'ont été qu'une façon pour les États centraux de se débarrasser gratuitement de leurs responsabilités au détriment des collectivités territoriales. Les participants ont aussi remarqué pour le déplorer que dans les situations où il y a un début de dévolution des compétences, les ressources humaines échappent très souvent au contrôle des autorités locales.

Certains participants ont aussi dénoncé la contribution de plus en plus forte réclamée aux parents dans les établissements publics, même lorsque l'enseignement est gratuit en principe. Dans le même registre, certains participants ont mis l'accent sur le rôle important des associations des parents de d'élèves et réclamé qu'il leur soit accordé un plus grand droit de regard dans la gestion des établissements, compte tenu de la contribution financière qui leur est demandée.

Les participants ont observé pour le déplorer que les financements spécifiques des bailleurs de fonds dans les domaines de l'éducation sont plus dirigés vers l'État que vers les collectivités locales et les autres acteurs agissant dans le secteur et proposé qu'un rééquilibrage soit fait en leur faveur.

## RECOMMANDATIONS

Les présentations et les débats qui ont suivi ont abouti à une série de recommandations :

### • AUX ÉTATS CENTRAUX

La mise en place et l'exécution d'une politique d'accès de tous à l'éducation exigent l'implication de tous les acteurs et en particulier des collectivités locales. Mais l'action des collectivités locales est contrariée par des champs de compétence mal définis et par une très faible affectation des ressources tant financières que humaines. Cette pénurie est due autant à la faiblesse générale des ressources publiques qu'à l'état actuel des arrangements institutionnels dans plusieurs pays qui font que la part des municipalités, dans la répartition des ressources publiques, ne soit pas en adéquation avec leurs charges.

Cette situation interpelle, par conséquent, les gouvernements sur la nécessité de mettre en place de mécanismes assurant aux collectivités locales, d'une part un volume de ressources correspondant davantage à leurs charges en matière de service public, et d'autre part l'entière responsabilité de leur trésorerie.

Plus précisément, il s'agit de respecter les exigences suivantes :

**1** Procéder à la définition claire des compétences respectives de l'État et des collectivités locales tenant compte des différents volets du secteur à savoir :

- L'élaboration des programmes scolaires,
- La fixation des normes d'enseignement,
- Le choix des manuels scolaires,
- L'organisation des examens et la délivrance des diplômes,
- Le recrutement, la prise en charge et la gestion des enseignants,
- La construction, la maintenance et l'équipement des infrastructures d'éducation.

**2** Remédier au problème de la faible articulation entre les activités des communes et celles des services techniques déconcentrés de l'État chargés des questions de l'éducation;

**3** Allouer aux collectivités locales des ressources publiques correspondant aux responsabilités transférées;

**4** Associer les communes à l'identification, à la préparation et à l'exécution des projets dans le secteur de l'éducation mis en œuvre sur leur ter-

ritoire en vue d'une meilleure intégration dans les activités locales;

**5** Mieux formuler et formaliser le rôle des associations des parents d'élève et les placer plus sous la tutelle des autorités locales que des fonctionnaires de l'État de façon à ce que les spécificités locales soient mieux prises en compte;

**6** Mettre en place un cadre d'intervention et une stratégie de concertation appropriée pour les ONG en vue d'une meilleure synergie avec les autres acteurs et confier autant que possible un rôle de coordination aux collectivités locales. La mise en place d'un tel mécanisme aura l'avantage de mieux définir les priorités en matière d'éducation, de planifier et de coordonner les actions et les moyens à mettre en œuvre (humains, matériels et financiers).

### • AUX MAIRES ET ÉLUS LOCAUX

En marge de leurs attributions institutionnelles et face à l'acuité et l'urgence des problèmes, les responsables locaux déploient souvent de réels efforts en matière d'éducation par des actions diverses : construction ou maintenance d'établissements ; équipement en mobiliers scolaires ; distribution de prix aux meilleurs élèves etc. De la même manière et pour les mêmes raisons, de nombreuses organisations de la société civile s'investissent dans le secteur de l'éducation. Cette situation induit un besoin réel de coordination.

**1** Les élus locaux devraient veiller à ce que ces actions soient bien en phase avec les politiques nationales de l'État en matière d'éducation, à ce que l'action de la société civile soit mise en valeur et en cohérence avec l'action municipale. Dans ces conditions, une démarche de projet éducatif communal pourrait permettre la mise en cohérence de ces nombreux acteurs.

**2** Par ailleurs, tout en approuvant ces efforts qui sont d'autant plus méritoires qu'ils interviennent dans un contexte institutionnel et financier difficile, les participants encouragent les municipalités à les poursuivre, notamment par la réa-

lisation d'infrastructures et d'équipements collectifs d'appui à l'enseignement tels que les bibliothèques municipales, les maisons des jeunes, les aires de jeux et les infrastructures sportives. Ces dernières devant aussi être mises à la disposition des élèves des établissements privés souvent en manque dans ce domaine.

- 3 Les participants invitent également les élus locaux à poursuivre la lutte pour une meilleure reconnaissance et une reformulation conséquente de leurs rôles par les pouvoirs centraux.
- 4 Les participants invitent les élus locaux africains à intégrer les cantines scolaires dans leurs programmes respectifs de développement, ces équipements étant apparus dans certains pays - notamment la Côte d'Ivoire - comme un facteur pouvant favoriser la scolarisation des enfants et de la jeune fille en particulier d'une part et d'autre part comme une véritable source de mobilisation sociale des populations à la base.
- 5 Ils encouragent les élus locaux à développer les initiatives à l'endroit de la coopération décentralisée pour augmenter les opportunités de financement du secteur de l'éducation dans leur ressort territorial.

#### • AUX BAILLEURS DE FONDS

Les bailleurs de fonds sont interpellés sur la nécessité d'appuyer l'action des collectivités locales suivant les axes présentés ci-dessus.

- 1 Il est notamment demandé que le rôle spécifique des collectivités locales en matière d'éducation soit également pris en compte et que celles-ci puissent également bénéficier directement de l'action des partenaires au développement sous forme de subventions spécifiques pour soutenir leurs actions directes ou indirectes dans le secteur.
- 2 Il est également demandé que d'une façon générale, les actions des collectivités locales soient mieux intégrées dans les projets de développement des partenaires au développement.

#### • AU PARTENARIAT

##### POUR LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)

Les participants à la session ont accueilli avec satisfaction l'implication et les actions menées par le PDM en vue de favoriser l'accès des populations aux services de base et en particulier aux services d'éducation.

Ils encouragent l'institution à poursuivre cet effort par :

- 1 l'appel aux bailleurs de fonds pour que ceux-ci, par leur contribution, permettent une plus grande visibilité de la contribution des collectivités locales en matière d'éducation;
- 2 l'appel aux États centraux pour une pleine reconnaissance de l'utilité à mieux impliquer les collectivités locales dans les politiques publiques d'éducation tant en termes de transfert de responsabilités que de ressources;
- 3 l'organisation de séminaires de formation et d'information au bénéfice des maires et autres magistrats municipaux en vue de mieux les sensibiliser sur leurs rôles en matière de d'éducation;
- 4 l'élaboration d'un guide méthodologique permettant l'établissement d'un projet éducatif communal.